Amundi Funds
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 13 septembre 2017.

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds (ci-après dénommé la « Société ») a décidé de procéder à la fusion par absorption du fonds commun de placement « **FCP INDOSUEZ BONDS**[1] » (C) (**FR0011032747**) et (D) **(FR0011033968)** organisé selon les lois françaises et pouvant être considéré comme une Entreprise de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (« OPCVM ») en vertu de la Directive 2009/65/CE (le « **Fonds absorbé** ») avec le compartiment « **AMUNDI FUNDS – BOND GLOBAL TOTAL RETURN** » AE(C) (**LU1253539594**) et AE(D) (**LU1253539677)** de la Société (le « **Compartiment absorbant** »).

La société de gestion du Fonds absorbé et le Conseil d'Administration de la Société pensent en effet qu'il est dans l'intérêt des porteurs de parts du Fonds absorbé et des actionnaires du Compartiment absorbant de rationaliser la gamme de fonds d'investissement d'Amundi pour la France et le Luxembourg à la politique et aux objectifs d'investissement similaires, afin de générer une gestion plus efficace et des économies d'échelle.

I. Modalités de la fusion transfrontalière

Conformément à l'Article 30 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration de la Société est en mesure de prendre une décision concernant cette fusion et la date de prise d'effet de cette fusion (la « Date de prise d'effet »).

La date de prise d'effet de la fusion est fixée au 20 octobre 2017. À cette date, le Fonds absorbé transférera tous ses actifs et passifs au Compartiment absorbant sans être liquidé en échange de l'émission des actions nominatives « AE(C) et AE(D) » sans valeur nominale (les « Nouvelles Actions ») du Compartiment absorbant aux porteurs de parts du Fonds absorbé, comme indiqué dans le tableau suivant :

Fonds absorbé	Classes d'actions absorbantes
FCP INDOSUEZ BONDS[1] ISIN: FR0011032747	AMUNDI FUNDS – BOND GLOBAL TOTAL RETURN ISIN: LU1253539594
FCP INDOSUEZ BONDS[1] ISIN: FR0011033968	AMUNDI FUNDS – BOND GLOBAL TOTAL RETURN ISIN: LU1253539677

[1] Le Fonds ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Le nombre de Nouvelles Actions attribuées aux porteurs de parts du Fonds absorbé sera déterminé sur la base du rapport d'échange entre les valeurs nettes d'inventaire par action/part respectives du Fonds absorbé et du Compartiment absorbant à la date du 19 octobre 2017.

L'attention des actionnaires du Compartiment absorbant est attirée sur le fait que certaines caractéristiques du Compartiment absorbant resteront identiques après la Date de prise d'effet et sur le fait que cette fusion n'aura aucun impact réel sur les actionnaires du Compartiment absorbant. Notamment :

- il n'y a aucune différence concernant les modalités de souscription, de rachat et de conversion ; la fusion ne devrait pas affecter la gestion du portefeuille du Compartiment absorbant ;
- enfin, le coût de la fusion sera entièrement supporté par la société de gestion, Amundi Luxembourg S.A., par le biais de la commission d'administration.

Les Actionnaires du Compartiment absorbant qui ne sont pas favorables à la fusion ont la possibilité de racheter leurs actions sans frais en fonction de la dernière valeur nette d'inventaire des actions, conformément à ce qui est défini dans le Prospectus d'Amundi Funds. Cette offre sera valable jusqu'à 14h00 (heure de Luxembourg) le 18 octobre 2017.

Au cours de la dernière semaine précédant la fusion, le portefeuille du Compartiment absorbé est susceptible d'être composé essentiellement de dépôts à transférer au Compartiment absorbant.

II. Étude comparative des Compartiments absorbé et absorbant

Le tableau suivant dresse les différences existantes entre le Fonds absorbé et le Compartiment absorbant :

	FCP INDOSUEZ BONDS[1]	AMUNDI FUNDS – BOND GLOBAL TOTAL RETURN
Code ISIN	FR0011032747 FR0011033968	LU1253539594 LU1253539677
Forme juridique	FCP soumis à la loi française	SICAV soumise à la loi luxembourgeoise
Fonds à compartiments multiples	Non	Oui
Fonds Nourricier	Non	Oui
Fonds Maître	Non	Amundi Oblig Internationales
Autorité de contrôle :	Autorité des marchés financiers	Commission de Surveillance du Secteur Financier
Société de gestion	AMUNDI Asset Management	AMUNDI Luxembourg
Gestionnaire	Sans objet	AMUNDI Asset Management
Commissaire aux comptes	Cabinet DELOITTE & ASSOCIES	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Banque Dépositaire	CACEIS BANK France S.A.	CACEIS BANK Luxembourg S.A. (intervenant également comme Agent payeur, Agent de transfert et Agent de registre)

[1] Le Fonds ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Agent d'administration	CACEIS FUND ADMINISTRATION S.A.	SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.
Euroclear	Oui	Oui
Catégorie d'Actions	Capitalisation/Distribution	Capitalisation/Distribution
Objectif de gestion	Pour superformer le JP Morgan Government Bond Index Broad couvert à 50 % en euros sur une période donnée de deux ans.	Obtenir une combinaison de revenus et de croissance du capital (rendement total). Plus précisément, le compartiment investit en tant que fonds nourricier dans Amundi Oblig Internationales (fonds maître) qui cherche à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice JP Morgan Global Government Bond Index Broad sur une période donnée de 3 ans.
Stratégie d'investissement	L'équipe d'investissement sélectionne, sur la base des scénarios économiques, les prévisions des taux d'intérêt, la sensibilité et l'allocation du portefeuille, les obligations émises ou garanties par les États membres de l'OCDE sans contrainte de devises ni de notation, et les obligations investment-grade, sans contrainte monétaire, émises par des émetteurs non gouvernementaux dont le siège social se trouve ou qui font des affaires importantes dans les États membres de l'OCDE	Le fonds maître investit principalement dans des obligations OCDE et des obligations convertibles. Les investissements peuvent inclure des titres adossés à des créances hypothécaires (« mortgage backed securities » ou « MBS ») et des titres adossés à des créances (« Asset Backed Securities » ou « ABS »). Plus précisément, le compartiment investit au moins 85 % de l'actif net en parts du fonds maître (classe OR-D). Le compartiment peut investir jusqu'à 15 % dans les dépôts et les dérivés utilisés uniquement à des fins de couverture. L'équipe d'investissement du fonds maître utilise une large gamme de positions stratégiques et tactiques, y compris l'arbitrage parmi les marchés du crédit, des taux d'intérêt et des devises, pour constituer un portefeuille extrêmement diversifié.
Indicateur de référence	JP Morgan Government Bond Index Broad	JP Morgan Global Government Bond Index Broad
Durée de placement	2 ans	3 ans
Synthetic Risk and Reward Indicator (SRRI)	3	4
Investisseurs concernés	Tous les investisseurs	Tous souscripteurs
Profil de l'investisseur type	Tous les investisseurs recherchant une diversification internationale pour leur portefeuille d'obligations	Les investisseurs qui (i) sont intéressés par une combinaison de la croissance de l'investissement et du revenu par

		des obligations et (ii) recherchent un investissement unique qui offre une large exposition globale aux obligations et aux devises.
Date de la valeur des souscriptions/ rachats	J+1	J+3
Date limite	12:00	14:00
Clôture de l'exercice comptable	Octobre	Juin
Prix initial	Unité C : 277,85 euros Unité D : 92,20 euros	100 euros
Minimum de souscription	1 millième d'action	1 millième d'action
Montant minimum des parts souscrites ultérieurement	1 millième d'action	1 millième d'action
Commission d'entrée	3.00%	4.50 %
Commission de conversion	Sans objet	1 % max.
Frais encourus selon l'exercice comptable précédent	1,23 %	1,25 % (estimé)
Commission de Performance	Non	Oui, 20 % par rapport à son indicateur de référence
Période de mesure des frais de performance	Non	Du 1er janvier au 31 décembre

III. Documentation

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la Société :

- l'avant-projet des modalités de la fusion ;
- les dernières versions de la brochure du FCP INDOSUEZ BONDS[1] et AMUNDI FUNDS ;
- les dernières versions des Documents d'information clés de l'investisseur de FCP INDOSUEZ BONDS[1] et d' AMUNDI FUNDS - BOND GLOBAL TOTAL RETURN ;
- les derniers états financiers révisés de FCP INDOSUEZ BONDS[1] et d'AMUNDI FUNDS ;
- le(s) rapport (s) sur la fusion préparé(s) par le(s) commissaire(s) aux comptes nommé(s) par la société de gestion de FCP INDOSUEZ BONDS[1] et/ou la société ;
- le certificat relatif à la fusion publié par chaque dépositaire de FCP INDOSUEZ BONDS[1] et de la Société conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010.

Veuillez noter que les Documents d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment absorbant ne seront pas révisés ou affectés à la suite de cette fusion.

[1] Le Fonds ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Il est également recommandé aux actionnaires de consulter leur conseiller fiscal concernant les éventuelles conséquences fiscales relatives à la fusion.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boite 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site http://www.beama.be et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.
Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration